



Antoine COURMONT

Chercheur post-doctorant au Centre d'études européennes et de politique comparée de Sciences Po

Initiées en France à partir de 2010, les démarches d'ouverture des données publiques ont suscité de grandes promesses de développement économique et de renouvellement démocratique. Leurs promoteurs mettaient en avant l'opportunité que constituait l'*open data* pour générer de la valeur par la création de nouveaux services, tout en accroissant la transparence administrative et les modalités de participation citoyenne. La ville de Rennes a été pionnière dans la mise en œuvre d'une politique d'*open data*, elle a été rapidement suivie par l'État et de nombreuses collectivités territoriales. Aujourd'hui, plus d'une centaine de collectivités sont engagées dans des démarches d'ouverture de leurs données, mais également de nombreuses entreprises, publiques ou privées, qui ont mis en œuvre des portails de diffusion de leurs données.

Ce mouvement devrait continuer à s'étendre dans les années à venir puisqu'une série de lois¹, votées en 2015 et 2016, imposent l'*open data* à différentes organisations. La loi pour une République numérique, dite loi Lemaire, instaure en particulier une obligation d'ouverture « par défaut », dans des standards ouverts et aisément réutilisable, des données publiques détenues par les administrations et les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants. Parallèlement, cette loi comprend des dispositions visant à créer un « service public de la donnée » dont une des missions consiste à mettre à disposition des données de référence.

Les débats autour de ces lois se focalisent essentiellement sur les finalités de l'*open data*, passant sous silence les opérations concrètes de mise en circulation des données. Ils se basent sur le postulat que les données existent et sont des entités autonomes et détachées qui peuvent aisément être mises à disposition. Or, les démarches d'*open data* nécessitent un travail conséquent pour les institutions : les données doivent être sélectionnées et préparées avant d'être ouvertes. Des infrastructures techniques doivent être développées pour faire circuler les données et assurer leur actualisation. Des ressources humaines doivent être dédiées à ces opérations indispensables mais qui restent peu visibles et souvent peu valorisées. Surtout, tout un ensemble de décisions, ayant des effets politiques sur l'usage potentiel des données, sont prises au cours des processus d'ouverture des données sans être mises en débat.

Alors que la loi Lemaire commence à être mise en œuvre, nous avons souhaité dans ce numéro interroger les opérations de mise en circulation des données à partir de plusieurs points de vue de chercheurs analysant ces démarches et d'une personnalité phare du monde des données ouvertes. Samuel Goëta revient tout d'abord sur l'importation du mouvement de l'*open data* au sein de l'État français et son institutionnalisation progressive au travers de la mission Etalab. Le dossier examine ensuite le travail nécessaire, mais souvent invisible, à la diffusion des

1. La loi Macron sur les données de transport, la loi Valter sur les données publiques, la loi de transition énergétique sur les données énergétiques et la loi pour une République numérique qui impose notamment un principe d'*open data* par défaut.

données. Interrogeant l'idée de données ouvertes « par défaut », Antoine Courmont pointe les différentes épreuves subies par les données avant leur ouverture. Un entretien avec Christian Quest illustre ensuite les enjeux et les difficultés de mise en œuvre d'une des bases de données de référence : la Base d'adresses nationale (BAN). Enfin, deux articles interrogent les effets des données ouvertes. Jonathan Gray présente comment les « mondes de données » (*data worlds*) sont redistribués par l'open data. Puis, Flavie Ferchaud se demande si les données produites par des organisations citoyennes ne sont pas davantage facteur d'*empowerment* que l'open data.

Mettre des données en open data, ce n'est pas ouvrir des portes derrière lesquelles seraient cachés des trésors dans lesquels il n'y aurait qu'à puiser ; c'est employer des ressources pour créer de nouveaux outils de connaissance et de transformation de la société, et pour mobiliser en même temps les publics qui s'empareront de ces outils.